



Montreuil, le 21 octobre 2024

Audience garde des sceaux

Cette audience de rencontre avec le nouveau garde des sceaux a notamment permis à la CGT PJJ d'exposer ses différentes positions et revendications du moment.

En lien avec la **situation actuelle de la PJJ**, la CGT PJJ a alerté le ministre et son équipe sur la part importante de contractuels mais aussi sur la marchandisation des missions au détriment de la continuité et souvent de la qualité de celles-ci. Cette tendance à la PJJ ne doit ni perdurer et surtout ni s'étendre aux autres directions du ministère.

La CGT PJJ a fait part de ses inquiétudes sur le **Projet de Loi de Finances 2025** au regard du faible nombre de créations de postes annoncé et sur le choix de ne pas revaloriser les salaires de la filière socio-éducative. Face à la crise actuelle qui traverse la PJJ mais aussi dans l'objectif de réévaluer les normes de prises en charge, le nombre de créations de postes envisagé demeure bien insuffisant.

Par ailleurs, concernant la **filière technique** alors que notre OS revendique une réforme de la filière depuis plusieurs années, notamment pour créer des catégories B et A, nous regrettons de ne pas avoir été associés à cette réflexion au sein de la DPJJ. Cette situation semble aussi expliquer que les budgets alloués à cette réforme ne semblent pas concerner la PJJ. De même, nous avons rappelé l'urgence à revaloriser l'ensemble de la filière administrative.

Le ministre s'est dit tout aussi soucieux par le budget du ministère de la Justice et souhaite que les engagements de l'Etat en matière de recrutements puissent être tenus. L'engagement du premier ministre à trouver des ajustements budgétaires devraient permettre certaines avancées complémentaires, bien que celles-ci risquent d'affecter les investissements. La CGT PJJ a réitéré l'important de créer des postes en lien direct avec la prise en charge éducative.

Notre organisation a insisté sur l'urgence de **rendre les métiers de la PJJ attractifs** en redonnant du sens aux missions (largement impactées par le CJPM), en améliorant les conditions de travail (fortement dégradées) et en augmentant les salaires.

Suite aux déclarations du premier ministre de pouvoir travailler sur la **pénibilité des métiers**, la CGT PJJ a rappelé son souhait d'ouvrir des négociations, notamment pour permettre des aménagements en termes de durée de carrière.

La CGT PJJ a ensuite fait part de ses inquiétudes sur les **orientations sécuritaires et répressives** annoncées récemment par le premier ministre pour la justice des mineurs, qui vont essentiellement dans la continuité de celles portées par le précédent gouvernement et largement revendiquées par l'Extrême Droite. Contrairement aux discours véhiculés par les politiques et par les médias, notre organisation syndicale a rappelé que les chiffres indiquaient clairement une baisse de la délinquance des mineurs et surtout l'efficacité de l'action de la justice des mineurs qui nécessite encore des moyens supplémentaires pour être optimisée. Par conséquent, les orientations budgétaires doivent privilégier l'éducatif et non pas les mesures répressives qui ne justifient pas les dépenses publiques.

Bien que le ministre ait précisé que certaines situations notamment d'extrême violence nécessitent des ajustements législatifs, il a également garanti aussi que ces évolutions seront menées dans le respect de la spécificité de la justice des mineurs. La CGT PJJ a rappelé que la survenance d'événements dramatiques ne pouvait pas toujours être empêchée mais qu'il était possible de les limiter en dotant les dispositifs existants de moyens supplémentaires pour répondre aux enjeux éducatifs, ainsi qu'en réhabilitant la **prévention** par les services de la PJJ.

Pour finir, la CGT PJJ a sollicité une réelle amélioration du **dialogue social** au sein du ministère de la Justice et notamment à la PJJ. Elle a également sollicité l'application de l'extension des contingents pour les représentants syndicaux en matière de santé et sécurité au travail et rappelé sa **demande de démission de la directrice de la PJJ** au regard de la crise actuelle.

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

Tél. Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : national@cgtppj.fr – Site internet : www.cgtppj.org – Facebook : CGT PJJ – Instagram : CGT PJJ